



Date convocation : 10.11.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_45

Séance du vendredi 18 novembre 2022

Le dix-huit novembre deux mille vingt-deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Jonathan SCHNEIDER, David NEVEUX, Bruno JUPIN, Séverine MULPAS, Amélie BRASSEUR

Absents représentés : Xavier PRIN par David NEVEUX, François RICHE par Didier PINCHON, Hugues MORONI par Marie-Christine HALLIER, Dominique GARRÉ par Luc LELONG

Secrétaire de séance : Daniela DOUILLET

Suppression et création de poste

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 11 octobre 2022, sur le projet d'inscription au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année 2023, pour l'accès au grade d'ATSEM principale 1^{ère} classe en faveur de Madame LOISON ;

Madame le Maire propose de créer le poste d'ATSEM principale 1^{ère} classe et de supprimer le poste d'ATSEM principale 2^{ème} classe devenu inutile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

*VALIDE la création d'un emploi permanent d'ATSEM principale 1^{ère} classe, à temps complet.

*SUPPRIME l'emploi permanent d'ATSEM principale 2^{ème} classe, à temps complet.

*APPELLE à la nomination par voie d'arrêté, à compter du 1^{er} janvier 2023, de Madame Karine LOISON sur le poste nouvellement créé.

*PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6451 et 6453.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.